

Je suis apiculteur. Trice

1. Je suis identifié.e auprès de l'AFSCA (ou je m'engage à le faire vite)
2. J'ai détecté un nid de frelon à moins d'un kilomètre de mon rucher
3. Je peux faire appel à une des 18 sections volontaires qui ont des bénévoles formés et ont reçu du matériel de neutralisation.



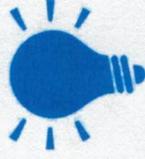
Carte des sections apicoles



<https://louishautier.github.io/20231019-CarteApiculteursNeutralisateursFA2023.html>

Je suis un.e citoyen.ne

1. Je me renseigne auprès de ma commune.
2. Je contacte un neutralisateur formé et renseigné sur la carte officielle.



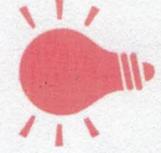
Carte des neutralisateurs



<https://www.cra.wallonie.be/fr/carte-des-operateurs-frelon-asiatique>

Neutralisation des nids de frelon asiatique

Vous avez repéré un nid de frelon asiatique?
Vous souhaitez le faire neutraliser?
Voici comment faire.



J'ai repéré un nid situé sur le domaine public régional

1. Pose-t-il un problème de santé publique? Est-il à hauteur d'homme?
2. J'envoie la demande de neutralisation à invasives@spw.wallonie.be. La Région wallonne prendra en charge les coûts liés à la neutralisation.



Wallonie

Wallonie

Plus d'infos sur beewallonie.be/sante-des-abeilles